

2A RETAIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
7 rue du Couëdic – 44000 NANTES
933 928 780 RCS NANTES
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 09/01/2026

La société CAP D'ANTHIB (883 020 141 RCS NANTES), représentée par Monsieur Thibault DELOURME, gérant,

Agissant en qualité d'Associée unique de la Société,

A statué sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- *Transfert du siège social,*
- *Modifications statutaires,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Et pris les décisions ci-dessous :

PREMIERE DECISION. – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associée unique décide de transférer le siège de NANTES (44000) - 7 rue du Couëdic, à NANTES (44000) - Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin.

DEUXIEME DECISION. - MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

« ARTICLE 4.- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à NANTES (44000) Bâtiment « Le Carrousel », 66 boulevard de Berlin. (...)

Le reste de l'article demeure inchangé.

Par ailleurs, l'Associée unique, décide de supprimer les articles 40 à 43 devenus obsolètes suite à l'immatriculation de la société.

TROISIEME DECISION. - POUVOIRS

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal constatant ses décisions, à l'effet d'effectuer toutes formalités de

publicité, de dépôt et autres prescrites par la loi et les règlements.

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé après lecture par l'Associée unique.

La Société CAP D'ANTHIB
Représentée par M. Thibault DELOURME

Signé par :

FE083C498B8741E...